



## ALLOTIR MES MARCHÉS POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ACHATS

L'allotissement a été rendu obligatoire pour tous les acheteurs depuis l'Ordonnance de 2015.

Ainsi, conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, les marchés doivent être, sauf exception, passés en lots séparés.

Cette obligation concerne aussi bien les marchés passés en procédure adaptée qu'en procédure formalisée, s'applique pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, et concerne les pouvoirs adjudicateurs comme les entités adjudicatrices.

**Bien que relevant d'une obligation, l'allotissement est en réalité une opportunité pour les acheteurs et les bénéficiaires à y recourir sont nombreux :** faire davantage jouer la concurrence entre les opérateurs économiques et recevoir des offres plus attractives économiquement, sélectionner les meilleurs professionnels dans leur domaine d'expertise, favoriser l'accessibilité de TPE-PME à la commande publique, diminuer le recours aux intermédiaires, etc.

**Les règles relatives à l'allotissement doivent donc être comprises et mises en œuvre par les acheteurs comme un des leviers permettant d'augmenter la performance des achats.**



**Formation à distance (3h)**

**Animée par Bénédicte KENNEL**

Responsable service Marchés Publics,  
experte achats et commande publique



## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tous les acteurs impliqués dans l'achat public (agents rattachés aux services juridiques, directions opérationnelles...) et intervenant dans la préparation des marchés

### PRÉREQUIS

Connaissances de base dans les marchés publics



## OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser la réglementation relative à l'allotissement des marchés publics
- Être en mesure de bien découper son marché pour garder une véritable cohérence et garantir une bonne performance de ses achats



**PRIX NET : 350 €**

## TOUR DE TABLE D'INTRODUCTION ET PARTAGE AUTOUR DES PRATIQUES DES PARTICIPANTS

### CE QUE PRÉVOIT LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (CCP)

- Le principe de base : l'obligation d'allotissement
  - Rappel des règles du Code
  - Le contrôle du juge en cas de recours
  - Différence entre allotissement et décomposition en postes techniques
- Les exceptions à la règle
  - Les exceptions autorisées par le CCP
  - Les marchés globaux
- Les "petits" et "micro" lots : la souplesse offerte par le CCP qui permet de passer certains lots en procédure adaptée lors de la mise en œuvre d'une procédure formalisée

### L'ALLOTISSEMENT, UN LEVIER DE LA PERFORMANCE ACHAT

- Les avantages pour les acheteurs
- Les avantages pour les entreprises

### LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ALLOTISSEMENT

- Précision des modalités de soumission et des règles d'attribution
- Les clauses à adapter dans le Règlement de la Consultation (RC)

## ÉTUDES D'EXEMPLES D'ALLOTISSEMENT GÉOGRAPHIQUE ET TECHNIQUE

- Dans un marché de travaux
- Dans un marché de fournitures
- Dans un marché de services

## QUIZ D'ÉVALUATION ET TOUR DE TABLE RELATIF AUX OBJECTIFS VISÉS

## HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



**POUR VOUS INSCRIRE**

- Envoyez ce formulaire par email à : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr)
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)

**Établissement / Organisme** .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email .....

N° SIRET ..... Activité / Code NAF .....

**Nom du responsable de formation** (pour suivi du dossier) .....

Tél. .... Email .....

**Nom du signataire de la convention de formation** .....

**Formation choisie**

Nom de la formation .....

Date(s) .....

**Participant(s) :**

**1<sup>er</sup>** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**2<sup>e</sup> (-15 %)** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**3<sup>e</sup> (-25 %)** Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

**Coût total** ..... **Code promo** ..... **Financement OPCO** :  oui  non

N° du bon de commande .....

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).**

**Votre rencontre avec CFC s'est faite par :**

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date : .....

**Cachet et signature**

**Réservation**

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

**Confirmation**

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

**Frais de participation, réduction**

Prix net : **350 €**

Les frais de participation comprennent : la formation et le dossier regroupant les supports de travail. Nous accordons des remises dès la 2<sup>e</sup> inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

**Paiement**

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.


**Annulations, remplacement, report**

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

**Condition de réalisation des formations**

Nos formations à distance se déroulent en synchrone via une plateforme sécurisée avec un lien personnel attribué à chaque participant.

**Garantie de qualité**

**Qualiopi**  Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

**N° d'organisme de formation**

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

**Informatique et libertés - Gestion des données personnelles**

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

**Contact**

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris

Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : [ins@cfc.fr](mailto:ins@cfc.fr) - Site web : [www.cfc.fr](http://www.cfc.fr)

